



Séance du 26 septembre 2023

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Pour : Unanimité

Convocation du : 19 septembre 2023  
Date d'affichage : 20 septembre 2023

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le 3 Octobre 2023 et publication  
du 3 Octobre 2023

**Délibération N° 05-23-42**

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, Mme WOLOSZ Angélique, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. FOUQUET Hervé, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, M. KOS Arnaud, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : M. LAGACHE Frédéric, Mmes CIESIELSKI Magali, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria.

Absent excusé et non représenté : M. LAINÉ Patrice.

Secrétaire de séance : Mme WOLOSZ Angélique

OBJET

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES  
ET DES REPRESENTATIONS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES  
EXTERIEURS**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Vu les délibérations n°03-20-17, 05-20-36 et 05-21-38 des 17 juin 2020, 7 octobre 2020, et 13 octobre 2021, relatives aux commissions municipales ;



Etant donné l'entrée en fonction de conseiller municipal de Monsieur Patrick ARCHIE suite au décès de Monsieur Jean-Paul VERHELLEN ;

Article 1 : sont actées, à l'unanimité, les modifications des commissions suivantes, dans les mêmes conditions des délibérations susmentionnées (article L2121-21 du CGCT) :

- Commission « Finances/RH » : Intégration de M. Patrick ARCHIE, conseiller du groupe majoritaire, en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN

- Commission « Travaux/sécurité » : Intégration de Mme Corinne MASQUELEZ, conseiller du groupe majoritaire, en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN.

- Commission « Plan Local d'Urbanisme » : Intégration de M. Patrick ARCHIE, conseiller du groupe majoritaire, en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN.

- Représentation de la commune au sein du SIDEN-SIAN : Mme Nadège BOURGHELLE-KOS en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN.

- Représentation de la commune au sein du conseil d'administration du collège Albert Camus de Thumeries : M. Philippe QUILLIOT en tant que membre suppléant en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN.

- Représentation de la commune au sein de l'association « Fanfare la Concorde » : Intégration de M. Patrick ARCHIE en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN.

- Représentation de la commune au sein de la « Société de Pêche » : Intégration de M. Patrick FILLIERE en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN.

- Représentation de la commune au sein de l'agence I'NORD : Mme Corinne MASQUELEZ en tant que membre suppléante en remplacement de M. Jean-Paul VERHELLEN.



Article 2: La tableau des commissions et représentations mis à jour est annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

